

**RÉPONSE INTÉGRALE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ  
PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT  
INTERNATIONAL INTITULÉ « VOUÉE À UNE LENTE DISPARITION :  
LE SORT DE LA MINORITÉ ROHINGYA AU MYANMAR »**

## **INTRODUCTION**

Le gouvernement du Canada a soigneusement examiné le rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (ci-après appelé le Comité ou le FAAE) et remercie les membres de lui avoir fourni l'occasion de participer aux audiences qui ont mené au dépôt du rapport. Le gouvernement apprécie grandement le fait que le Comité ait consacré toute son attention à cet enjeu de taille. Le gouvernement remercie également les témoins d'avoir fourni leurs avis d'experts en vue de contribuer à dresser un portrait global de la situation sur le terrain.

Myanmar s'est transformé substantiellement au cours des dernières années. En 2010, le gouvernement militaire de l'époque a entamé une transition sans précédent en faveur de l'ouverture et de la démocratie. Ce remarquable processus a atteint son point culminant en novembre 2015 lors de l'élection générale, que la Ligue nationale pour la démocratie (LND), dirigée par la récipiendaire du prix Nobel Aung San Suu Kyi, a remportée de façon décisive. Lorsque la LND a finalement pris le pouvoir en mars 2016, elle se trouvait alors à mettre fin à plus de 50 ans de règne militaire.

Malgré ces développements très positifs, beaucoup reste à faire. Le Myanmar continue de faire face à de nombreux défis, et la voie à suivre s'avère sinueuse. Il est important que les amis du Myanmar comme le Canada continuent de supporter le pays durant sa transition vers la démocratie.

Dans l'ensemble, l'ouverture graduelle du Myanmar depuis 2010 a entraîné des répercussions positives à grande échelle. Entre autres, l'économie a connu un formidable essor. Stimulée par les investissements, une plus grande confiance dans le milieu des affaires, la croissance des exportations de denrées, la relance du tourisme et l'expansion du crédit, l'économie a entrepris une croissance rapide qui devrait se poursuivre.

Dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne les libertés civiles, les progrès ont été tout aussi remarquables. La grande majorité des prisonniers politiques ont été libérés, la liberté de presse s'est considérablement améliorée et les défenseurs des droits sociaux peuvent maintenant agir ouvertement.

C'est en bonne partie en raison de ces changements positifs que le Canada a commencé à appeler le pays « Myanmar », nom qui avait été initialement adopté par la junte militaire au pouvoir en 1989. À l'époque, le maintien de l'utilisation du nom « Birmanie » était considéré comme une façon de soutenir le mouvement démocratique du pays. Toutefois, compte tenu des réformes entreprises au cours des dernières années et de l'arrivée au pouvoir du gouvernement démocratique d'Aung San Suu Kyi,

le Canada a révisé sa politique afin d'adopter le nom utilisé de façon générale au Myanmar.

Néanmoins, le Myanmar continue de faire face à des défis importants du point de vue politique, social, humanitaire et économique. Comme le Comité l'a souligné, la situation des minorités ethniques et religieuses, y compris celle des Rohingyas, demeure particulièrement préoccupante. Le gouvernement est pleinement conscient de la situation et agit de façon proactive pour favoriser le changement, notamment par l'entremise de son ambassade à Yangon ouverte depuis seulement trois ans.

Voici la réponse du gouvernement à l'égard des recommandations précises faites par le Comité, regroupées selon leur présentation dans le rapport.

### **Groupe 1 : Situation dans le nord de Rakhine**

***Recommandation 1 :** Que le gouvernement du Canada demande au gouvernement du Myanmar de mettre fin à toutes les mesures restreignant la liberté de circulation, afin que les Rohingyas puissent avoir accès aux services, incluant de la santé et de l'éducation, et qu'ils puissent gagner leur vie.*

#### **Réponse :**

Les représentants canadiens ont fréquemment encouragé le gouvernement du Myanmar à améliorer les conditions de vie des Rohingyas, notamment en éliminant les restrictions à la liberté de mouvement et en élargissant l'accès aux services, incluant de la santé et de l'éducation. Il va sans dire que les efforts en ce sens se poursuivent toujours.

Les représentants de l'ambassade canadienne à Yangon ont visité l'État de Rakhine à plusieurs reprises, notamment l'ambassadeur du Canada au Myanmar, qui s'y est rendu cinq fois afin d'obtenir une compréhension exhaustive de la situation sur le terrain. Ces démarches ont permis aux représentants canadiens d'agir directement auprès des représentants étatiques et locaux afin de promouvoir l'amélioration des conditions de vie des Rohingyas.

De telles démarches ont aussi été menées auprès des autorités centrales à Naypyitaw, la capitale, à de très hauts niveaux. Au cours de sa visite du 6 au 8 avril 2016 au Myanmar, le ministre des Affaires étrangères a fait état des défis auxquels sont confrontés les Rohingyas dans l'État de Rakhine auprès d'interlocuteurs clés, notamment auprès de la conseillère d'État et ministre des Affaires étrangères Aung San Suu Kyi. L'ambassadeur canadien au Myanmar a fait de même à plusieurs autres occasions depuis l'ouverture de l'ambassade canadienne en 2013.

Le Canada verse aussi une aide humanitaire au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au Myanmar afin de militer auprès des représentants du gouvernement en ce qui concerne les enjeux liés aux déplacements et à l'apatridie.

## **Groupe 2 : Coopération du Myanmar avec les organismes d'aide humanitaire et de défense des droits de la personne**

**Recommandation 2 :** *Que le gouvernement du Canada exhorte le gouvernement du Myanmar à garantir le libre accès aux organismes d'aide humanitaire qui fournissent des services vitaux aux Rohingyas dans les collectivités et dans les camps pour personnes déplacées.*

**Recommandation 3 :** *Que le gouvernement du Canada exhorte le gouvernement du Myanmar à accepter l'aide des Nations Unies afin de s'acquitter de ses obligations concernant les droits de la personne, en commençant par conclure un protocole d'entente pour l'établissement d'un bureau officiel du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Myanmar, en partie pour faciliter la tenue d'enquêtes indépendantes sur de possibles violations des droits de la personne et violences contre les minorités ethniques et religieuses.*

**Recommandation 4 :** *Que le gouvernement du Canada demande au gouvernement du Myanmar de respecter et de protéger les droits des minorités ethniques et religieuses sur son territoire, y compris le droit de pratiquer sa religion en groupe, d'abord en reconnaissant et en acceptant les recommandations pertinentes issues de l'Examen périodique universel du Myanmar réalisé par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2015.*

### **Réponse :**

Comme c'est le cas pour les autres partenaires de même optique, l'obtention d'un accès libre et sans restriction pour les organismes humanitaires dans l'État de Rakhine, mais aussi ailleurs au Myanmar, représente et continuera de représenter un volet important des efforts déployés par le gouvernement du Canada pour favoriser l'amélioration des conditions de vie pour les minorités ethniques dans l'ensemble du pays. L'ambassadeur du Canada au Myanmar a explicitement fait mention de cette question auprès du ministre en chef de l'État de Rakhine, qu'il a rencontré trois fois dans l'État de Rakhine et trois autres fois à Yangon au cours des dernières années. Les représentants de l'ambassade ont aussi, dans le cadre de leurs visites dans l'État de Rakhine, entrepris des démarches auprès des représentants locaux pour l'obtention d'un meilleur accès.

Il importe de mentionner que le gouvernement du Canada verse également une aide humanitaire – de 5,5 millions de dollars en 2016 – à des partenaires expérimentés du secteur humanitaire, tels que le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), des représentants que le Ministre Dion a rencontré durant sa visite au Myanmar en avril dernier, afin de répondre aux besoins immédiats des populations déplacées et touchées par des conflits dans l'ensemble du Myanmar, notamment des Rohingyas. Une part importante du travail de nos partenaires humanitaires consiste à combler ces besoins.

Les autres partenaires humanitaires multilatéraux financés en 2016 au Myanmar comprennent le HCR et le Comité international de la Croix-Rouge. Ce soutien a permis de fournir des abris d'urgence, des services de santé et de protection, de la nourriture, de l'aide nutritionnelle et de l'approvisionnement en eau, ainsi que des services d'assainissement et d'hygiène.

Lorsque le ministre des Affaires étrangères a rencontré Aung San Suu Kyi durant sa visite en avril 2016, il a aussi discuté des façons d'améliorer la coordination entre les différentes agences internationales présentes au Myanmar.

Conformément à la recommandation du FAAE, le gouvernement du Canada convient également que cela représenterait un avantage si le gouvernement du Myanmar pouvait profiter pleinement de l'aide et de l'expertise des Nations Unies en permettant la mise sur pied d'un bureau officiel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Les représentants canadiens ont soulevé cet enjeu officiellement auprès de leurs homologues du Myanmar dans le cadre des Nations Unies, par l'entremise des résolutions sur la *Situation des droits humains au Myanmar* qui sont adoptées chaque année par la Troisième Commission à l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) et le Conseil des droits de l'homme. Depuis quelques années, le Canada participe à ces résolutions et les coparainnes. Depuis 2013 elles incitent le Myanmar à ouvrir un bureau officiel du HCDH au pays.

La promotion de toutes les libertés, notamment de la liberté de religion, se situe au cœur de la politique étrangère du Canada en ce qui concerne le Myanmar. Par exemple, le ministre des Affaires étrangères du Canada a discuté des libertés religieuses à de nombreuses reprises durant sa visite bilatérale au Myanmar en avril 2016, toujours dans une optique de diversité, de pluralisme et d'inclusion. De hauts représentants d'Affaires mondiales Canada ont rencontré des représentants du gouvernement et de la scène politique du Myanmar, notamment la ministre des Affaires étrangères et le sous-ministre des Affaires religieuses pour faire valoir la nécessité de mettre fin à la persécution des Rohingyas.

Finalement, le Canada participe activement au processus d'Examen périodique universel de la situation des droits de la personne au Myanmar. Au cours de l'Examen réalisé en novembre 2015, le Canada a formulé un certain nombre de recommandations. Il a notamment recommandé d'abroger ou de modifier les lois relatives à la race et à la religion; de régulariser la situation de toutes les personnes pour ce qui est de la citoyenneté; de veiller à l'enregistrement effectif des naissances; d'assurer l'indépendance du barreau. Le Myanmar a pris note de toutes ces recommandations et accepté avec certaines réserves celle relative au barreau. Bien entendu, le Canada entend poursuivre son implication au cours du prochain processus d'Examen périodique universel de la situation des droits de la personne au Myanmar en 2020.

### **Group 3 – Crise des migrants rohingyas : 2012-2015**

**Recommandation 5 :** *Que le gouvernement du Canada encourage les pays voisins du Myanmar, en particulier la Malaisie, l'Indonésie, la Thaïlande et le Bangladesh, à adopter des pratiques d'immigration qui respectent les droits des demandeurs d'asile rohingyas, incluant le droit de ne pas être renvoyé au Myanmar avant d'avoir présenté une demande de statut protégé, et qu'il exhorte les acteurs régionaux à concerter leurs efforts pour s'attaquer aux causes profondes de la migration des Rohingyas.*

#### **Réponse :**

Dans la foulée de la crise des migrants de mai 2015, qui a entraîné le départ par bateau de milliers de Rohingyas et de Bangladais qui ont été abandonnés en mer par les passeurs, le Canada a exhorté la Thaïlande, la Malaisie et l'Indonésie à devenir parties de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et au Protocole de 1967 qui vise à assurer le respect du principe de non-refoulement (protocole en vertu duquel les États s'engagent à ne pas forcer les réfugiés ou les demandeurs d'asile à retourner dans un pays où ils pourraient faire l'objet de persécutions). Le Canada a également demandé au Myanmar et à l'Indonésie de respecter leurs obligations à titre de parties du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (laquelle renforce le principe de non-refoulement). Plus largement, le Canada a également appelé la Thaïlande, la Malaisie et l'Indonésie à répondre aux besoins de protection des personnes vulnérables (comme les Rohingyas), conformément au droit international.

Le Canada est également actif au Bangladesh, où quelque 200 000 à 500 000 Rohingyas du Myanmar résident. Seulement 32 355 d'entre eux sont inscrits auprès du HCR; ils vivent dans deux camps de réfugiés gérés par le HCR et le gouvernement du Bangladesh. Les conditions des réfugiés inscrits sont nettement meilleures que celles des Rohingyas non-inscrits. En effet, ces derniers vivent dans des villages ou des communautés dans le district Cox's Bazar ou encore dans des camps de fortune sordides auxquels le HCR n'a pas accès et où il n'y a pas de latrines, pas de source d'eau potable et un accès très limité à l'éducation.

Le haut-commissariat du Canada à Dhaka a noué et poursuit un dialogue sur les politiques avec le gouvernement du Bangladesh et les officiels canadiens visitent régulièrement les sites, y compris les deux camps de réfugiés officiels (Nayapara et Kutupalong) dans le district Cox's Bazar (la visite la plus récente a été faite en août 2015, et le gouvernement prévoit d'en conduire d'autres dans un avenir rapproché). Depuis le début de 2016, le Canada a accordé aux organismes onusiens un financement de 500 000 \$ au titre de l'aide humanitaire pour aider ceux-ci à répondre aux besoins des réfugiés rohingyas inscrits au Bangladesh (la moitié de cette somme été versée au HCR pour assurer la protection des réfugiés et leur offrir des services de base, et l'autre moitié est allée au Programme alimentaire mondial (PAM) pour apporter une aide alimentaire et nutritionnelle). De 2006 à 2010, le gouvernement du Canada a également réinstallé à l'intérieur de nos frontières 290 Rohingyas en provenance de camps de réfugiés officiels.

#### **Groupe 4 – Absence de citoyenneté et exclusion**

**Recommandation 6 :** *Que le gouvernement du Canada préconise publiquement, de manière durable et avec la coordination des États animés du même esprit, que le gouvernement du Myanmar approuve, ratifie et adhère à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, et qu'il modifie sa loi de 1982 sur la citoyenneté afin de garantir la reconnaissance officielle du peuple rohingya en tant que groupe national ethnique, et qu'il milite en faveur du rétablissement de la citoyenneté à part entière et sans réserve, avec tous les droits et libertés s'y rattachant. Cette reconnaissance comprendrait le droit des Rohingyas de se porter candidats à une charge électorale ainsi que d'autres droits civils et politiques.*

#### **Réponse :**

Le Canada a parrainé deux résolutions, l'une à la Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles de l'Assemblée générale des Nations Unies, et l'autre au Conseil des droits de l'homme. La première résolution : i) appelait le Myanmar à donner à tous les apatrides un accès égal à une pleine citoyenneté et à leur accorder les droits connexes, y compris les droits civils et politiques; ii) exprimait des inquiétudes quant à la Loi sur la citoyenneté de 1982. La deuxième résolution, dont le ton était plus ferme, exhortait le gouvernement du Myanmar à accorder aux Rohingyas tous les droits liés à la citoyenneté, notamment en révisant la Loi sur la citoyenneté de 1982.

Le Canada n'a pas signé la Convention de 1954 relative au statut des réfugiés et ne peut donc pas demander au gouvernement du Myanmar (ou à tout autre gouvernement) d'y adhérer. Le Canada a toutefois ratifié, en 1978, la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Le gouvernement canadien a pris note de la recommandation du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international et, par l'entremise du forum adéquat lorsque les conditions seront propices, encouragera le gouvernement du Myanmar à faire de même.

#### **Groupe 5 – Rôle des moines radicaux**

**Recommandation 7 :** *Que le gouvernement du Canada plaide auprès du gouvernement du Myanmar pour qu'il modifie ou abroge ses quatre lois visant à « protéger la race et la religion » (la loi sur la conversion religieuse, la loi spéciale sur le mariage des femmes bouddhistes au Myanmar, la loi sur les soins de santé et le contrôle de la population et la loi sur la monogamie) et les politiques gouvernementales applicables qui limitent actuellement la vie familiale des Rohingyas, dont l'espacement des naissances, le nombre maximum d'enfants et l'obligation d'obtenir une permission pour se marier.*

#### **Réponse :**

Les officiels de l'ambassade du Canada au Myanmar ont milité fermement contre les quatre lois relatives à la religion, et ce, avant, pendant et après leur adoption.

L'ambassadeur a d'ailleurs exprimé son opposition à ces lois dans le cadre de rencontres avec des représentants de haut niveau du Myanmar, comme l'ancien ministre des Affaires étrangères et l'ancien ministre des Affaires religieuses. Au cours d'une visite au Myanmar en 2015, des représentants de haut niveau d'Affaires mondiales Canada ont soulevé des questions semblables avec des leaders religieux du Comité interconfessionnel (notamment le sous-ministre des Affaires religieuses), et les médias. Le gouvernement prévoit continuer à faire ce genre de démarche.

Le Canada a également été très actif dans un contexte multilatéral, et ce, de façon plus publique, au cours de l'Examen périodique universel (EPU) des droits de la personne au Myanmar réalisé en 2015. Le Canada a alors recommandé que le Myanmar abroge ou modifie ses quatre lois relatives à la religion, de façon à protéger les droits des femmes et des minorités ethniques ou religieuses et d'assurer le respect des normes et des obligations internationales en matière de droits de la personne – le Canada prévoit être tout aussi impliqué lors de la prochaine itération de l'EPU du Myanmar en 2020. De plus, en 2015, le Canada a négocié fermement et a coparrainé la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la situation des droits de la personne au Myanmar (A/RES/70/233), qui exprimait notamment des préoccupations liées à la promulgation des quatre lois.

### **Groupe 6 – Rôle du gouvernement de l'État de Rakhine**

***Recommandation 8 :*** *Que le gouvernement du Canada exhorte le gouvernement du Myanmar à récuser la violence antimusulmane, à mettre fin à l'impunité des actes de violence contre les Rohingyas et d'autres minorités et à élaborer une stratégie visant à promouvoir la tolérance entre Rakhine et Rohingyas dans l'État de Rakhine.*

***Recommandation 9 :*** *Le gouvernement du Canada presse le gouvernement du Myanmar et le gouvernement de l'État de Rakhine de mettre au point, en consultation avec les leaders rohingyas, une solution durable et conforme aux normes internationales en matière de droits de la personne en vue de la réinstallation des Rohingyas actuellement isolés dans des camps pour personnes déplacées.*

### **Réponse :**

La situation dans l'État de Rakhine est complexe. Afin de pouvoir jouer un rôle constructif et fournir des conseils utiles, il est important que le Canada s'informe du contexte local. Avant 2013, lorsque le Canada n'avait aucune présence diplomatique permanente au Myanmar, il était extrêmement difficile de connaître ce contexte. Toutefois, depuis ce temps, des représentants canadiens, à commencer par l'ambassadeur canadien au Myanmar, ont visité l'État de Rakhine à plusieurs occasions : l'ambassadeur s'y est rendu à quatre reprises depuis sa nomination en 2013. La plus récente visite d'un représentant de l'ambassade a eu lieu en janvier 2016. À chacune de ces occasions, les représentants canadiens ont visité des camps pour personnes déplacées ainsi que des villages musulmans et bouddhistes, ont discuté de la possibilité de réinstaller les personnes déplacées, ont rencontré des clercs musulmans et bouddhistes et ont visité leurs lieux de culte. Nos représentants ont ainsi

pu acquérir une compréhension générale des défis qui caractérisent l'État de Rakhine. Du même coup, les hauts représentants de l'ambassade canadienne ont été mieux en mesure d'inviter les représentants étatiques et locaux à établir un mécanisme favorisant la tolérance et le dialogue entre les deux principales collectivités de l'État de Rakhine.

De plus, l'ambassade du Canada, en collaboration avec les ambassades de pays aux vues similaires, a régulièrement recommandé au gouvernement du Myanmar d'améliorer les conditions dans l'État de Rakhine. Ces activités, qui se sont habituellement déroulées à Yangon ou à Naypyitaw, ont été extrêmement utiles et ont permis à la communauté internationale de faire front commun et de s'exprimer d'une seule et même voix. Le gouvernement du Canada poursuivra ces efforts.

Il est important de noter qu'en août 2016, le gouvernement du Myanmar a annoncé la mise sur pied d'une nouvelle commission, présidée par l'ancien secrétaire-général des Nations Unies Kofi Annan, afin d'aider à trouver une solution durable et à long-terme pour régler définitivement les problèmes dans l'état du Rakhine. Bien que le gouvernement du Canada ne puisse seul prendre le crédit pour ce développement tout autant significatif que positif, il est clair que notre implication au Myanmar ainsi que celle de nos partenaires d'optique similaire ont été des facteurs clés. Nous suivrons de près le travail de la commission et serons prêts à supporter ses activités si besoin est.

Au-delà du gouvernement, la société civile est l'un des acteurs les plus importants pour promouvoir la tolérance et améliorer la compréhension entre les différents groupes ethniques et religieux (ce qui est essentiel pour la réussite de toute initiative de réinstallation ultérieure). C'est pourquoi le gouvernement canadien finance un certain nombre d'initiatives visant à renforcer la société civile au Myanmar. À titre d'exemple concret, notons le projet bilatéral de développement démocratique inclusif au Myanmar, qui a été financé en 2016 à hauteur de 18,5 millions de dollars. Ce projet soutient plus de 40 groupes de la société civile qui représentent des minorités ethniques et qui œuvrent dans des domaines comme les droits de la personne, les médias (une organisation rohingya est représentée), la gestion environnementale, la santé et le développement communautaire. De plus, l'ambassade canadienne au Myanmar, par l'intermédiaire du Fonds canadien d'initiatives locales, collabore étroitement avec de nombreuses organisations non gouvernementales locales (ONG) depuis son ouverture en 2013 afin de promouvoir non seulement la liberté d'expression, la liberté de conscience et le dialogue interconfessionnel, mais aussi les droits des lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres (LGBT) et l'éducation civique, dans l'ensemble du pays. Pour n'en nommer que quelques-uns, certains des plus proches partenaires du Canada dans le cadre de ces efforts ont été Equality Myanmar, PEN Myanmar, le Human Rights Film Institute, Colors Rainbow Myanmar et l'Open Myanmar Initiative – le Ministre Dion a rencontré plusieurs de ces groupes durant sa visite d'avril 2016. Parmi les résultats obtenus, notons que le Canada a été un partenaire clé de la Human Dignity Film Institute, qui forme des cinéastes spécialisés en droits de la personne et organise le festival annuel du film sur les droits de la personne. Le Canada a aussi appuyé la mise en œuvre d'activités de défense des intérêts publics, d'ateliers juridiques et de festivals de promotion des droits des LGBT ainsi que d'ateliers sur la liberté d'expression.

Alors que le Myanmar émerge de décennies de domination militaire et de conflits civils, le pays explore d'autres systèmes de gouvernance décentralisée comme le fédéralisme. Le manifeste électoral de la Ligue nationale pour la démocratie et les programmes politiques des intervenants de minorités ethniques portent principalement sur cette question. Un système fédéral plus équitable peut faciliter la réinstallation de personnes déplacées, réduire les conflits et apaiser les tensions avec les communautés ethniques de l'ensemble du pays, y compris dans l'État de Rakhine, en permettant à diverses communautés ethniques d'acquérir une certaine autonomie.

En matière de fédéralisme, le Canada peut apporter une contribution substantielle, compte tenu de son histoire et de la structure actuelle de son gouvernement. En s'appuyant sur des interventions financées antérieurement par le Fonds mondial pour la paix et la sécurité mondiales, le programme d'aide au développement du Canada verse actuellement 5,1 millions au Forum des fédérations pour contribuer à la réalisation d'une variété d'activités de formation et de renforcement des capacités qui sont conçues pour accroître les connaissances et la compréhension en matière de fédéralisme parmi les principaux intervenants tels que les hauts fonctionnaires du gouvernement, les dirigeants de partis politiques et les groupes ethniques minoritaires.

### **Groupe 7 : Aide au développement**

***Recommandation 10*** : Le gouvernement du Canada continue de favoriser l'exécution de programmes de développement démocratique au Myanmar qui prévoient l'aide technique dans les secteurs de la primauté du droit et de la justice. De plus, le gouvernement du Canada devrait envisager d'établir ou de soutenir des programmes de mentorat et de renforcement des capacités « de parlement à parlement » et de « gouvernement à gouvernement » entre le Canada et le Myanmar, et envisager de faciliter un processus d'examen législatif et constitutionnel qui élimine les restrictions discriminatoires au Myanmar à l'égard des Rohingyas et d'autres minorités ethniques et religieuses privées de leurs droits, et qui tient compte de leurs besoins.

***Recommandation 11*** : Le gouvernement du Canada participe à des initiatives organisées par la communauté diplomatique au Myanmar afin de coordonner les mesures de défense des droits et les programmes pour la réforme des droits de la personne et le développement démocratique avec d'autres donateurs, dont les gouvernements ayant une perspective similaire au Canada, et les organisations internationales.

***Recommandation 12*** : Le gouvernement du Canada réévalue les sanctions imposées au Myanmar pour en assurer le plus grand effet dissuasif possible sur les acteurs qui empêchent les Rohingyas d'exercer leurs droits de la personne, y compris sur ceux qui incitent à la haine et à la violence envers les musulmans, sans toutefois nuire aux efforts de développement et de démocratisation.

***Recommandation 13*** : Le gouvernement du Canada, par l'entremise de ses programmes d'aide au développement, veille à ce que les Rohingyas au Myanmar et

*les migrants rohingyas dans les pays avoisinants bénéficient des programmes et de l'aide du Canada.*

**Réponse :**

Pendant des décennies, le Myanmar a été sous le contrôle de l'armée. Son parlement, comme c'est le cas dans de nombreuses autres dictatures, jouait un rôle marginal dans la politique du pays et n'avait pratiquement aucune influence sur le développement du pays. Il n'était pas en mesure de remplir son mandat fondamental, c'est-à-dire se faire l'écho de la voix et de la volonté du peuple.

Heureusement, cette ère sombre dans l'histoire du Myanmar est révolue, mais il faudra des années, sinon des décennies, pour faire disparaître l'héritage du régime militaire. Par exemple, toute réforme constitutionnelle devra porter sur des questions comme la mise en place d'un système fédéral fonctionnel et l'établissement de relations civiles-militaires démocratiques et saines. À cette fin, et pour faire en sorte que l'avenir du Myanmar soit caractérisé par la liberté et la prospérité, il est essentiel que le pays améliore sa gouvernance démocratique au moyen, entre autres, du renforcement des capacités du parlement et de la société civile. Le gouvernement du Canada est pleinement conscient de ce besoin et prend des mesures pour y répondre, comme en fait foi la description ci-dessous.

À cet effet, le gouvernement du Canada croit que le groupe des Amis parlementaires de la Birmanie peut jouer un rôle central. Établi en 2006, ce groupe est demeuré au fait de la situation au Myanmar depuis sa création. Il a généré des discussions critiques, au niveau national et international, à propos de l'avenir du Myanmar. De plus, il a conduit plusieurs missions sur le terrain afin de mieux comprendre la réalité sur place et les défis auxquels le pays fait face. Ce faisant, le groupe a débattu du futur du Myanmar et a pu formuler des recommandations au gouvernement du Canada. Bien que le Myanmar continue sa transition démocratique, le gouvernement du Canada espère que Les amis parlementaires de la Birmanie continueront de contribuer de façon substantielle à l'ensemble de la relation bilatérale du Canada avec le Myanmar.

En outre, comme il a été mentionné précédemment, l'ambassadeur du Canada au Myanmar et l'ambassade du Canada à Yangon participent régulièrement à des initiatives conjointes visant à défendre les intérêts des Rohingyas et des minorités ethniques, souvent en collaboration avec des ambassades ou des ONG d'optique commune. Plus précisément, le Canada, de concert avec des organismes des Nations Unies et d'autres donateurs, prend part à des discussions sur l'aide humanitaire et la prestation immédiate de services aux communautés ethniques dans des situations précaires, y compris les Rohingyas. Le Canada participe aussi à un forum dédié au développement durable, à court et à long terme, de l'État de Rakhine. Les progrès réalisés à cet égard devraient contribuer à réduire les tensions entre les Rohingyas et les collectivités de Rakhine, ces tensions étant amplifiées par la perception que les musulmans reçoivent un traitement préférentiel de la communauté internationale. Les avantages d'un développement accru seraient probablement plus visibles dans le nord de Rakhine, où les deux communautés vivent séparément, mais souvent près l'une de l'autre. Des programmes qui soutiennent l'établissement d'écoles ou de marchés

intégrés pourraient donc apporter des changements concrets au sein des deux communautés, en plus de favoriser une interaction accrue entre ces dernières.

En ce qui a trait aux sanctions, la *Loi sur les mesures économiques spéciales* autorise le Canada à imposer des sanctions contre des personnes ou des entités du Myanmar seulement si ces sanctions visent à mettre en œuvre une décision, une résolution ou une recommandation d'une organisation internationale, d'États ou d'une association d'États, dont le Canada est membre, appelant à la prise de mesures économiques contre un État étranger, ou si le gouverneur en conseil juge qu'une rupture sérieuse de la paix et de la sécurité internationales est susceptible d'entraîner ou a entraîné une grave crise internationale.

En 2007, le Canada a adopté des sanctions autonomes contre le Myanmar, en vertu de la *Loi sur les mesures économiques spéciales*, après que le régime militaire du pays ait réprimé violemment les manifestants de la « révolution safran ». À ce moment-là, le gouverneur en conseil avait déterminé que la gravité de la situation des droits de la personne et de la situation humanitaire au Myanmar, qui était confronté à l'époque à de sérieux troubles civils, était telle qu'elle menaçait la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région et constituait donc une rupture sérieuse de la paix et de la sécurité internationales. Les sanctions avaient pour objectif de forcer les autorités à ouvrir le pays et à adopter des réformes qui, ultimement, mèneraient le pays à tenir des élections libres et à amorcer une transition démocratique. Cet objectif a été en grande partie atteint. La situation au Myanmar aujourd'hui est donc largement différente de ce qu'elle était il y a près d'une décennie. C'est pourquoi, comme l'a mentionné le FAAE dans son rapport, le Canada a éliminé la plupart de ses sanctions contre le Myanmar en 2012. Le Canada n'a conservé que les sanctions visant certaines personnes et entités, en plus d'interdire le commerce d'armes et de matériel connexe.

En 2015-2016, quatre projets de développement bilatéraux ont été approuvés. Ils ont été annoncés par le Ministre Dion durant sa visite au Myanmar plus tôt en avril dernier. Ils portent sur des domaines comme le renforcement socio-économique des femmes (16,3 millions de dollars, avec les Mennonite Economic Development Associates – MEDA), la gestion de l'information pour améliorer l'imputabilité et la transparence dans la collection, gestion, analyse et dissémination des données socio-économiques et de développement (4,3 millions de dollars, avec le Programme des Nations Unies pour le développement), la compréhension du fédéralisme (5,1 millions de dollars, avec le Forum des fédérations) et la promotion de la gouvernance inclusive au moyen d'un soutien à la société civile ethnique (18,5 millions de dollars, par l'intermédiaire de l'organisation Inter Pares). Seul le dernier projet vise, dans une faible mesure, les Rohingyas, en apportant un soutien à une organisation médiatique rohingya et à un petit groupe de la société civile qui œuvre à la promotion d'un dialogue intercommunautaire. Les autres projets aident le Myanmar à renforcer sa capacité de gouvernance, ce qui profitera indirectement aux Rohingyas.

Enfin, comme il a été indiqué précédemment, le Canada octroie des fonds à l'aide humanitaire par l'intermédiaire d'organismes des Nations Unies, comme le PAM, l'UNICEF et le HCR, et du Comité international de la Croix-Rouge. En 2015, par

exemple, le Canada a versé une somme de 6,4 millions de dollars pour aider à répondre aux besoins immédiats des populations déplacées touchées par le conflit au Myanmar. En outre, le Canada a fourni 2 millions de dollars en aide humanitaire pour répondre aux besoins des personnes qui ont été touchées par les inondations en juillet et août 2015. L'année précédente, le Canada a versé une contribution de 8,1 millions pour aider à répondre aux besoins immédiats des populations déplacées touchées par le conflit à l'échelle du Myanmar. Une partie importante du travail qu'effectuent nos partenaires humanitaires consiste à répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, y compris les Rohingyas, en leur fournissant des abris d'urgence, des services de santé et de protection, de l'aide alimentaire et nutritionnelle, ainsi qu'un soutien au chapitre de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

Nous désirons remercier le Comité d'avoir porté son attention sur un enjeu aussi important. Le gouvernement actuel croit en l'importance de continuer à encourager les développements positifs qui ont présentement lieu au Myanmar, un pays qui adopte peu-à-peu une forme plus inclusive de gouvernance. Nous sommes prêts à prendre en considération les recommandations du FAAE, et à évaluer où nous pourrions en faire plus pour supporter la transition démocratique du Myanmar vers la démocratie pour le bénéfice de tous ses citoyens, y compris les Rohingyas.